



DÉLIBÉRATION N°2025-DEL-71

RÉUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 26 SEPTEMBRE 2025

EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS

Le vendredi vingt-six septembre deux-mille-vingt-cinq à 14h30, s'est réuni le Conseil d'Administration du Centre de Gestion, au siège du Centre, 40 Allée de la Ronce à ISNEAUVILLE, sur convocation et sous la présidence de Christophe BOUILLON, Président.

Nombre de membres en exercice : 24

Quorum : 13

PRÉSENTS :

Mesdames Annic DESSAUX, Joëlle DOUBET, Dominique HERVIEU, Christine LEDUN, Blandine LEFEBVRE, Claude LEUMAIRE, Marie-Françoise LOISON, Anne-Emilie RAVACHE ; Messieurs Christophe BOUILLON, Patrick CALLAIS, Jean CHOMANT, Bastien CORITON, Martial OBIN, Pierre PELTIER et François ROGER.

ABSENTS AYANT DONNE POUVOIR :

- Monsieur Nicolas BERTRAND (pouvoir à Pierre PELTIER)
- Madame Mélanie BOULANGER (pouvoir à Christophe BOUILLON)
- Madame Françoise UNDERWOOD (pouvoir à Blandine LEFEBVRE)
- Monsieur Eric HERBET (pouvoir à François ROGER)
- Monsieur Laurent JACQUES (pouvoir à Anne-Emilie RAVACHE)
- Monsieur Jean-François MAYER, (pouvoir à Jean CHOMANT)
- Monsieur Jean-Claude WEISS (pouvoir à Marie-Françoise LOISON)

ABSENTS EXCUSES :

- Madame Marie-Agnès POUSSIER WINSBACK
- Monsieur François TIERCE

OBJET : INTELLIGENCE ARTIFICIELLE : PLAN D'ACTIONS ET MISE EN PLACE D'UNE CHARTE D'UTILISATION A DESTINATION DES AGENTS DU CENTRE DE GESTION – AUTORISATION

- Vu le code général de la fonction publique pris en son article L452-1,
- Vu la délibération du Conseil d'Administration en date du 20 Juin 2019, adoptant le règlement intérieur du Centre de Gestion,



- Vu l'annexe II du règlement intérieur du Centre de Gestion, portant règlement d'utilisation des ressources informatiques applicable aux services du Centre de Gestion,
- Vu l'avis du Comité Social Territorial de service en date du 18 septembre 2025,
- Considérant qu'il y a lieu d'ajouter au règlement susvisé une charte d'utilisation des intelligences artificielles, afin d'en compléter les dispositions,
- Considérant qu'il y a lieu, en parallèle, de garantir aux agents et aux utilisateurs des services du Centre de Gestion l'accès à de la formation pour les premiers, et à de l'information pour les seconds, afin de permettre à tous une meilleure appropriation des outils actuels et futurs dans le cadre des missions exercées au CDG,

Monsieur le Président rappelle que le Centre de Gestion assure le conseil et la gestion des ressources humaines pour le compte de plus de 1000 collectivités et établissements territoriaux de Seine-Maritime. Pour ce faire, il s'appuie au quotidien sur près de 100 agents experts ainsi que sur des outils de gestion, notamment informatiques, qu'il a acquis ou qu'il a développés lui-même, le cas échéant avec le concours du GIP des Centres de Gestion.

Monsieur le Président indique que parmi ces outils, ceux recourant à une intelligence artificielle (IA) commencent à être utilisés par les agents du Centre de Gestion comme par ceux des collectivités. Ils permettent le plus souvent de faciliter les recherches documentaires, d'aider à la rédaction d'une note ou d'un projet de délibération, de préparer un compte-rendu de réunion ou encore d'apporter un éclairage sur un dossier.

Monsieur le Président précise que ces fonctionnalités nouvelles permettent aux agents du CDG de gagner du temps et de se consacrer à des tâches plus complexes, impliquant des compétences relationnelles et nécessitant une expertise humaine.

Monsieur le Président souligne que l'IA est toutefois en pleine évolution et ses capacités peuvent aller bien au-delà d'une simple aide à la gestion, de telle sorte qu'à court ou moyen terme l'IA aura un impact significatif sur les métiers administratifs et sur les services apportés par notre établissement.

Selon un article de La Lettre de l'employeur territorial du 16 janvier 2024, les collectivités territoriales (dont les CDG) vont ainsi devoir relever trois défis majeurs dans un proche avenir :

1. Comprendre et quantifier les changements qui s'opèrent très rapidement avec l'IA
2. Accompagner les changements
3. Maximiser les potentialités de l'IA, tout en veillant à un usage utile et raisonné

Enjeux de l'Intégration de l'IA au CDG 76

Monsieur le Président confirme qu'au-delà de son utilité technique, l'IA va très vite devenir un outil central capable de suppléer les agents dans un certain nombre de tâches et missions qu'ils effectuent. L'IA représente ainsi un gros enjeu en termes d'organisation pour notre structure, de mutation des



métiers, de formation et, in fine, de performance et de service rendu aux collectivités. L'apport de l'IA dans la gestion des RH représente aussi un enjeu fort de cohésion et d'attractivité des fonctions au sein de notre établissement, dans la mesure où cette technologie nous oblige à préserver notre intelligence humaine (non artificielle) qui seule produit de la valeur.

Monsieur le Président précise que dans ce contexte, le CDG 76 doit s'attacher à préserver ce qui fait sa force et sa singularité, en interne comme dans ses relations de travail avec les collectivités adhérentes : **proximité, solidarité et dialogue**. l'IA doit être pensée comme un outil d'accélération de certaines tâches répétitives et/ou sans valeur ajoutée, sans remplacer la dimension humaine, ni les échanges et le conseil personnalisé.

Aussi apparaît-il prioritaire :

- De mettre en place un cadre réglementaire interne pour encadrer l'usage de l'IA, assurant sécurité juridique et respect des bonnes pratiques.
- D'accompagner les équipes dans leur compréhension de l'IA et de ses enjeux, afin d'éviter de creuser les écarts entre les agents, voire de s'exposer à une perte de sens pour certains métiers.

Plan d'actions

Monsieur le Président expose les trois objectifs majeurs qui doivent guider la réflexion autour du déploiement des IA au sein de notre établissement :

- Adapter les solutions aux besoins spécifiques du CDG 76 et aux problématiques des collectivités,
- Mettre en place des interfaces permettant aux utilisateurs finaux (secrétaires de mairie, agents administratifs) une meilleure réactivité,
- Développer plus aisément des contenus (newsletters, fiches pratiques, vidéos, tutoriels...) pour valoriser la communication interne et externe, notamment pour promouvoir la fonction publique et ses métiers.

Les points de vigilance suivants devront guider l'ensemble de la démarche :

- S'assurer de la soutenabilité des coûts et veiller aux impacts éthiques et écologiques des usages.
- Répondre aux inquiétudes légitimes concernant la disparition de certaines compétences métier au profit de l'automatisation.
- Maintenir l'efficacité globale des services et éviter une fracture entre collaborateurs « pionniers » et ceux plus réticents face à l'IA.



Monsieur le Président détaille le plan d'actions qui comporte 4 phases et qui apparaît nécessaire au regard de l'état de maturité du Centre de Gestion quant à l'IA :

- ☐ Phase 1 : Adopter une **première charte d'utilisation des intelligences artificielles** visant à autoriser et à sécuriser l'usage des IA dans leurs versions gratuites, déjà largement répandues au sein de l'établissement, sur les postes de travail (Septembre 2025).
- ☐ Phase 2 : **Formation de l'ensemble du personnel aux usages basiques de l'IA**, et formation aux usages avancés d'un groupe de référents internes identifiés par la Direction générale. Organisation d'un événement sur les usages de l'IA en collectivités avec Normandie AI* à destination des élus et secrétaires générales (aux) de mairie qui le souhaitent (1^{er} semestre 2026).
- ☐ Phase 3 : **Ateliers internes de développement des usages spécifiques** par service avec les référents IA désignés, pour travailler sur l'évolution des pratiques et proposer des solutions innovantes sur-mesure (2^{ème} semestre 2026).
- ☐ Phase 4 : **Déploiement des solutions spécifiques** et formation des utilisateurs par les référents internes IA (A compter de 2027).

**Normandie AI est une association reconnue, soutenue par la Région, qui s'inscrit dans une volonté de démystifier et de promouvoir les différentes formes d'intelligences artificielles éthiques et responsables en organisant des événements en Normandie.*

Monsieur le Président souligne qu'en ce qui concerne la première charte d'utilisation des IA « grand public », annexée à la présente délibération, et la phase de formation des agents, celles-ci visent à répondre à l'urgence de se doter d'un cadre et de sécuriser les pratiques, avant d'être dépassé par les usages.

Concernant les phases 3 et 4, Monsieur le Président précise qu'elles portent sur le développement d'outils spécifiques, si nécessaire, pour certains services. Il indique que le Chargé de projets de la Direction Générale sera chargé de l'animation et du suivi du développement des outils spécifiques, en s'appuyant via un groupe de travail sur un réseau de référents désignés dans les services, afin que tous les agents soient, directement ou par l'entremise de leur référent, associés aux travaux.

Compte tenu de l'ensemble des éléments exposés, Monsieur le Président entendu, le Conseil d'Administration, à l'unanimité,

- Adopte la charte d'utilisation des intelligences artificielles annexée à la présente délibération,
- Décide qu'elle sera communiquée et signée par l'ensemble des agents du Centre de Gestion,
- Valide l'organisation de formations liées à l'intelligence artificielle dans le cadre du Plan de formation 2026 de l'établissement, et d'ateliers internes de développement des usages spécifiques par service,



- Valide le principe de l'organisation d'un évènement au CDG 76 avec l'association Normandie AI, à destination des élus et secrétaires générales (aux) de mairie, afin d'informer et de partager des retours d'expérience autour des usages de l'IA dans les services publics de proximité.

Le Secrétaire,
Jean CHOMANT

Pour extrait certifié conforme
Le Président,
Christophe BOUILLON

